

## Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2022-307  
 Date : 25 novembre 2022  
 Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin ; Hervé Bohbot ; Pierre Jaillard  
 Téléphones : 06 84 03 91 39 / 06 60 57 60 78  
 Courriels : [e-calvarin@wanadoo.fr](mailto:e-calvarin@wanadoo.fr) ; [herve.bohbot@cnsr.fr](mailto:herve.bohbot@cnsr.fr) ; [pierre@jaillard.net](mailto:pierre@jaillard.net)  
 Nombre de pages : 7

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la Commission nationale de toponymie du Conseil national de l'information géographique (CNT du CNIG) du **vendredi 25 novembre 2022**, de 14h30 à 16h, sous la présidence de M. Pierre JAILLARD, salle A471 de l'IGN, 73, avenue de Paris – Saint-Mandé et en visioconférence.

L'ordre du jour était le suivant :

#### POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du compte rendu de la séance précédente (18 mars 2022).
- 2) Actualisation de *Pays, territoires et villes du monde* (PTVM) et version simplifiée sous forme de données structurées.
- 3) Avis à rendre sur Le Pouldu et projet de recommandation sur les noms de lieux en langues régionales.

#### POINTS DE DISCUSSION

- 4) Études à conduire : l'aspiration du *h* initial, le trait d'union dans les noms d'intercommunalités, les expressions toponymiques de la forme « pays + adjectif ».
- 5) Session 2023 du Groupe d'experts des Nations unies sur les noms géographiques (GENUNG) et projet de résolution sur l'emploi des exonymes.

#### POINTS D'INFORMATION

- 6) Valorisation du patrimoine toponymique à travers divers articles de presse.
- 7) Normalisation des graphies à travers diverses demandes.
- 8) Questions diverses.

#### Compléments de documentation sur le nouveau site du [CNIG](http://cnig.gouv.fr) :

<http://cnig.gouv.fr/commission-nationale-de-toponymie-a671.html>

<http://cnig.gouv.fr/ressources-toponymie-a10578.html>

#### Membres présents (P) ou en visioconférence (V) :

Organisme	Nom	
CNT/CNIG, Président	M. Pierre JAILLARD	P
CNT/CNIG, rapporteur	Mme Élisabeth CALVARIN	P
CNRS, rapporteur adjoint	M. Hervé BOHBOT	P
CNIG/IGN, chargé de mission, appui institutionnel	M. Pierre VERGEZ	P
DGLFLF	M. Valerio EMANUELE	V
DGCL	Mme Camille VALENTIN	P
IGN	M. Jean-Sébastien MAJKA	P
INSEE, pôle référentiels géographiques, COG	M. Joachim CLÉ	V
	M. Pierre VERNÉDAL	V
La Poste	M. Hervé CAUDRON DE COQUEREAUMONT	V
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères	M. Sébastien BROYART	V
Personne qualifiée	M. Ange BIZET	V

Les absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue. Un tour de table de présentation est effectué.

## POINTS DE DÉCISION

### 1) Approbation du compte rendu de la séance précédente (18 mars 2022)

Le rapporteur signale que Madame Marie-Josée de Saint-Robert souhaite rejoindre le groupe de travail sur le guide *Comment nommer un lieu*. Le Président rappelle que ce guide, orienté sur les noms des communes devrait être mis à jour au moins parce qu'il fait parfois référence à des textes ou procédures obsolètes, mais aussi pour tenir compte de la loi de février concernant la dénomination des rues et lieudits, bien que les appels à participation lancés pour cette raison aux associations d'élus sont restés vains.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2) Actualisation de *Pays, territoires et villes du monde* (PTVM) et version simplifiée sous forme de données structurées

#### a) Nouvelles des Nations unies

Le service du protocole et de liaison des Nations unies a fait connaître des changements concernant certains noms de pays et de capitales.

La Turquie souhaite qu'en français on utilise les formes *Türkiye* et *République de Türkiye*. Le Président rappelle les principes français définis par l'arrêté de 1993, en particulier que lorsqu'un exonyme français est établi par l'usage, c'est celui-ci qui prévaut et il n'y a pas lieu d'en changer. Ce changement ne sera donc pas entériné par la CNT. En revanche, l'usage aux Nations unies est d'utiliser les formes déposées par les pays pour les désigner dans les six langues officielles et *Türkiye* y sera utilisé en français.

La forme longue « la République d'Islande » devient simplement « l'Islande », comme la forme courte. Le nom de la capitale du Kazakhstan est redevenu *Astana* le 16 septembre, au lieu de *Nour-Soultan*. Ces deux modifications sont entérinées.

Par ailleurs, le représentant du MAE informe la CNT que la liste des différences entre les exonymes retenus par le MAE et la CNT est à l'étude et qu'une homogénéisation au niveau de tous les services français est souhaitable. Le Président partage ce souhait.

#### b) Nomenclature historique

Les représentants de l'INSEE signalent qu'un travail est en cours pour reconstituer la liste des dénominations des pays et territoires étrangers depuis 1943, pour l'intégrer au Code officiel géographique, et que l'expertise de la CNT sera sollicitée. Le Président précise que ce travail doit aussi s'appuyer sur l'expertise du Ministère des Affaires étrangères notamment concernant les dates d'apparition et de disparition des noms. En réponse à une demande du rapporteur, le Président précise que l'INSEE dispose du document de travail réalisé sur ce thème par l'Afnor en relation avec l'ISO (groupe de travail 3166 partie 3, qui n'avait pas abouti, mais dont les travaux étaient avancés).

#### c) Version simplifiée et accessible de la liste

Le Président signale des demandes récurrentes pour une version simplifiée et plus facilement utilisable de la liste PTVM, notamment récemment de la part du MAE. Il existe déjà une liste simplifiée, sans les graphies locales, plus adaptée à des usages courants.

La mise à disposition sous forme d'une base de données structurées, permettant d'accéder facilement aux informations essentielles, mais proposant également des informations détaillées est souhaitable. Même si l'adoption de normes de codage étendu ([Unicode](#)) se généralise, des difficultés liées aux différents systèmes d'écriture peuvent néanmoins se poser (notamment du fait de la disponibilité de polices de caractères correspondantes).

Le représentant du CNRS mentionne l'existence d'un thésaurus « Pays et subdivisions » sur le portail de données [Loterre](#) de l'Inist (Institut de l'information scientifique et technique) du

CNRS : <https://skosmos.loterre.fr/9SD/fr/> dont les données sont téléchargeables sous différents formats et accessibles selon les techniques du « web sémantique ». Cette nomenclature est issue de différentes sources et comporte quelques discordances par rapport à la nomenclature de la CNT. La plateforme Loterre est ouverte à des contributeurs extérieurs. La transformation de la liste PTVM à un format ad hoc, permettant la mise en relation avec d'autres référentiels, et sa mise à disposition sur une plateforme de ce type serait à étudier. Des contacts seront établis pour en discuter l'opportunité et la faisabilité.

Le rapporteur de la CNT signale le site allemand [City Population](#), de grande qualité, qui propose de très nombreuses données détaillées pour l'ensemble des pays du monde et qui présente souvent les toponymes en caractères non-latins.

#### d) *Lettonie* ou *Latvie*

La DGLFLF a reçu un courrier le 5 novembre proposant de remplacer *Lettonie* par *Latvie* et *Letton*, *-one* par *Latvien*, *-enne* suivant des considérations étymologiques. Cette proposition paraît incongrue, les exonymes *Lettonie/Letton* étant très bien implantés dans l'usage français, alors que *Latvie/Latvien* ne serait pas compris. Le Président lit un premier projet de réponse. Le représentant du MAE indique, dans l'attente du retour de la direction des affaires politiques à ce sujet, qu'une réponse diplomatique et pédagogique serait appropriée, point de vue appuyé par la DGLFLF.

Le représentant du CNRS signale que les dénominations *Latvie* et *latvien* sont utilisées dans la version française du [traité de Riga](#) du 11 août 1920, déposé à la Société des Nations à Genève, et que *Latvie* est mentionné une fois dans le traité de Versailles. Dans les années 1920, des tentatives pour promouvoir l'utilisation de *Latvie/latvien* en français ont été faites mais sans que l'usage suive. On ne trouve que de rares traces de ces termes dans la lexicographie (le *Petit Robert*, dans son annexe consacrée aux gentilés, indique *latvien*, qui renvoie à *letton*, et le *Grand Larousse de la langue française* possède une entrée *latvien* renvoyant à *letton* (« de Latvie, ancien nom de la Lettonie »).

En revanche, le Président indique que *Lettonie* était déjà attesté dans le *Grand dictionnaire historique* de Moreri (Gallica, éd. 1732). Une personne qualifiée confirme l'antériorité de *Lettonie*, signale que le suffixe *-ie*, qu'on retrouve dans *Latvie* (francisation de *Latvija*), serait légitime en français et ajoute qu'on trouve *latvien* pour désigner des variantes dialectales du letton. Pour autant, il précise qu'il est préférable de conserver *Lettonie* en français.

Le Président indique qu'il soumettra aux participants un projet de réponse tenant compte de la discussion, qui devra être approuvé par les trois ministères concernés et sera transmise à la DGLFLF qui a été sollicitée en premier lieu.

### 3) Avis à rendre sur Le Pouldu et projet de recommandation sur les noms de lieux en langues régionales

#### a) Le Pouldu

L'Association des amis du Pouldu (commune de Clohars-Carnoët, Finistère) a sollicité la CNT car des panneaux de signalisation ont été apposés sur la commune de Guidel (Morbihan) indiquant « Gwidel-Ar Pouldu » pour signaler « Guidel-plages ».

Une première réponse de la CNT – disant qu'il s'agissait d'un problème de signalisation routière et non de toponymie – n'a pas été jugée satisfaisante par cette association, qui demande une prise de position au fond. Un questionnaire identique a été envoyé à l'association et aux deux mairies : - quelle est l'ancienneté des dénominations « Pouldu », « Ar Pouldu », « Bas-Pouldu », etc., à Clohars-Carnoët et à Guidel, quelles sont leurs origines juridiques, et sous quelles formes apparaissent-elles dans l'espace public ? Quel préjudice la dénomination contestée est-elle susceptible de faire subir à quelque partie prenante que ce soit ?

Il ressort que la commune de Clohars-Carnoët ne semble pas gênée par cette question, au contraire de l'Association. La mairie de Guidel a fait parvenir un ensemble de documents

attestant l'existence d'un toponyme *Pouldu* (ou plus souvent *Bas-Pouldu*) sur sa commune, et ce depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Ce nom signifiant « mare noire » est par ailleurs très répandu en Bretagne, où une trentaine de toponymes sont attestés. Le problème posé par le panneau de signalisation bilingue « Guidel-plages / Gwidel-Ar Pouldu » est que « Ar Pouldu » ne saurait être traduit par ou être la traduction de « plages », d'autant que la localisation du Bas-Pouldu à Guidel-plages est différente de celle de ses plages. Une traduction de « bas » Pouldu ou de « plages » serait plus indiquée.

Le Président se propose de préparer une réponse en ce sens aux parties en présence.

#### b) Projet de recommandation sur l'utilisation des langues régionales

Il a été signalé à la CNT par un courrier du 1<sup>er</sup> novembre, le changement de nom régional de la commune d'Eyguières (Bouches-du-Rhône), de « Eiguiero » en « Eiguiero lis Aupiho », c'est-à-dire « les Alpilles » (le changement de [signalisation](#) a eu lieu semble-t-il en avril 2022). Il s'agit clairement d'une modification de nom à but « touristique » et non une traduction du nom français actuel. Ce nouveau nom pourrait être invoqué dans un avenir plus ou moins lointain pour modifier le nom français pour le « mettre en accord avec le nom régional ».

La DGCL précise qu'elle a été informée également de cette question mais qu'il n'y a pas de réglementation actuellement à ce sujet.

Le Président rappelle que si les règles de toponymie en français sont clairement établies, il n'en est pas de même pour les langues régionales, pour lesquelles la CNT ne préconise rien de précis. Toutefois, avec l'ajout de l'article 75-1 de la Constitution, qui établit que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », il faudrait en tenir compte et se saisir de la question. La CNT pourrait émettre des recommandations à destination du Ministère de l'Intérieur ou de l'Association des Maires de France. Il est dit qu'il faudrait bien sûr associer les acteurs régionaux pour les langues (quand ils existent, certains sont d'ailleurs ou ont été correspondants de la CNT) et d'autres interlocuteurs (Afigéo...). Il est rappelé que ce sujet peut être l'objet d'intérêts militants, politiques ou régionalistes, ce qui justifierait d'autant plus la définition de recommandations.

Il est signalé que des noms de voies et lieudits sont parfois modifiés par les communes en fonction des alternances politiques (avec même des « allers-retours »), ce qui crée des confusions d'usage et des difficultés de mise à jour des bases d'adresses. C'est regrettable car la stabilité des noms (et non l'immobilisme) est un principe fondamental pour leur utilité.

Le Président conclut en observant l'assentiment des membres de la Commission pour engager ce sujet à l'avenir.

## POINTS DE DISCUSSION

### 4) Études à conduire : l'aspiration du *h* initial, le trait d'union dans les noms d'intercommunalités, les expressions toponymiques de la forme « pays + adjectif »

Le Président rappelle que des avis avaient été demandées à la CNT sur ces points : par l'INSEE pour la question du *h* aspiré initial (il n'y a pas vraiment de règle générale pour les noms propres et l'usage hésite parfois, faut-il dire « d'Hagondange » ou « de Hagondange » par exemple) et par des agents d'intercommunalité pour le trait d'union ou la présence de majuscules et de traits d'union dans les expressions « le Pays basque » vs « le mont Blanc » (et « le pays niçois »).

Un inventaire avait été fait mais celui-ci devrait être complété par des recueils d'usages. Le traitement de ces cas dans la récente *Grande Grammaire du Français* serait à consulter. Ce serait une étude à mener par le groupe de travail « Normalisation ». L'un de ces points ou ces trois points pourraient être le sujet d'un mémoire pour un étudiant en linguistique.

## 5) Session 2023 du Groupe d'experts des Nations unies sur les noms géographiques (GENUNG) et projet de résolution sur l'emploi des exonymes

Le GENUNG, créé en 1959, a une longue expérience (220 recommandations jusqu'en 2019). Dans le nouveau statut de 2019, le GENUNG compte parmi la vingtaine d'organes subsidiaires du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), ce qui l'a rendu un peu plus technique et moins politique.

Le thème annuel de la prochaine session est « renforcer les relations, les liens et les connexions dans la normalisation des noms géographiques et pour le développement durable et la reprise après la pandémie », qui reprend le thème de l'ECOSOC en l'appliquant à la normalisation des noms géographiques. Des propositions de communications sur ce thème seraient appréciées de l'ECOSOC. La session annuelle donne lieu à trois types de production : un rapport de session (recueil des débats), des décisions (définition de procédures, de création de groupes de travail...) et des recommandations à l'ECOSOC pour décision par celui-ci.

Le projet de résolution du GENUNG sur l'emploi des exonymes est un projet de décision de l'ECOSOC. Ce projet vise à sortir de la règle du GENUNG interdisant la création et l'usage des exonymes.

Le groupe de travail sur les exonymes qui s'est réuni à Ljubljana (Slovénie) en août 2022 propose de cantonner la position antérieure à l'usage international diplomatique (par exemple, traités internationaux). Pour les usages « hors contexte » linguistique (bases de données, cartes...), il serait recommandé d'utiliser les deux formes, endonyme et exonyme, sans définir de priorité. Enfin, pour les usages internes, en contexte linguistique, c'est l'exonyme de la langue de contexte qui serait utilisé en priorité (mais il ne restera pas mauvais d'y ajouter une référence à l'endonyme correspondant). Cette proposition suit son cours institutionnel (consultation de toutes les personnes concernées, puis de tous les membres et des différentes divisions linguistiques, contrairement à une proposition similaire il y a deux ans qui avait été rapidement abandonnée.

Le représentant du MEAE pose la question du cas particuliers des traités bilatéraux. Le Président répond que dans ce cas, chaque version du texte – étant destinée aux locuteurs d'une langue donnée – devrait logiquement utiliser les exonymes de cette langue, ce qui correspond déjà à la pratique. Dans le cas d'une troisième langue (l'anglais le plus souvent), celle-ci utiliserait l'endonyme mais les deux autres pourraient utiliser leur exonyme par mesure de réciprocité. Cela bien entendu sous réserve que cela soit accepté par les deux pays signataires.

Le rapporteur signale que l'IGN, pour des usages « hors contexte » (cartes, posters), utilisait l'endonyme ou l'exonyme en fonction du public destinataire.

Ce projet de décision ne changera finalement pas beaucoup les usages, du moins en France, mais permettra de donner une reconnaissance internationale à une pratique qui, jusque-là, était parfois en contradiction avec une règle pas ou peu appliquée.

Le représentant du MEAE souhaiterait recevoir le projet de résolution du GENUNG. Le Président lui fera parvenir ce projet sous peu, et signale qu'il n'est encore disponible qu'en anglais.

### POINT D'INFORMATION

#### 6) Valorisation du patrimoine toponymique à travers divers articles de presse

Le rapporteur indique que la volonté de communication sur les travaux de la CNT semble porter ses fruits et cite plusieurs exemples :

- L'Association des maires de France (AMF) a sollicité la CNT pour écrire un article pour la Fédération Patrimoine-Environnement sur les problèmes de noms donnés aux communes nouvelles ou intercommunalités et les solutions pour y remédier et comprendre comment la commission intervenait. Le président a proposé un article « Les noms de lieux: un patrimoine à ménager » (16 mai).



- Un journaliste du *Monde* (Olivier Razemon) a fait connaître le rôle de l'administration (attribué à tort à la seule CNT) dans le changement de nom de communes (édition en ligne du 23 juin, édition papier du 26-27 juin) : notamment cas de Capavenir-Vosges, Coren... V. [page Presse](#) du CNIG.
- Sollicitation des Archives départementales de l'Aveyron pour une conférence prévue le 14 avril 2023 sur le thème de l'histoire du cadastre. Le Président a proposé « Le cadastre : une fenêtre ouverte sur les noms de lieux ». Un journaliste (Bruno Jaudon) publiera un article dans une revue d'Occitanie appelée *Le Patrimoine*.
- La CNT a produit un communiqué de presse « Prévention et traitement des critiques envers des noms de lieux » en mars 2022 dans le but de décourager au maximum les changements de noms de lieux, ceux-ci ayant un besoin de pérennité pour des raisons pratiques mais aussi patrimoniales. Le cas du « hameau de Moscou » est cité : il a été renommé Kiev (Kyiv) par la commune de Tôtes (Seine-Maritime), « tant que durera l'invasion russe », au grand dam de ces habitants, qui n'ont pas été consultés. [Plusieurs « Moscou » existent en France, en référence à un froid polaire ou du fait de militaires ayant fait campagne en Russie, on ne saurait dire...]
- La correspondante AFP pour l'Asie du Sud a contacté la CNT pour savoir quels étaient les noms officiels de villes indiennes (*Bombay/Mumbai*, etc.), en se référant à la liste de la CNT intitulée *Trésor des noms de lieux étrangers*, qui mentionne les deux noms. La règle selon laquelle, si un exonyme français existe, c'est ce dernier qu'il faut utiliser, n'est semble-t-il pas signalée assez clairement. Notons cependant que l'ouvrage comprend deux index, l'un indiquant tous les noms français (exonymes) et l'autre tous les noms étrangers (endonymes) proposés dans ce document. De la même façon, la ville d'Allahabad (nom depuis 1584, ville de Nehru), a repris en 2018 son nom antérieur de Prayagraj (Brahma y pratiquait des sacrifices), mais nous continuerons d'utiliser l'exonyme Allahabad.
- Le colloque de 2007, organisé par la CNT en partenariat avec la Société française d'Onomastique (SFO) et Patrimoine sans frontières (PSF), n'avait jamais vu ses actes publiés. En revanche un ouvrage regroupant plusieurs de ses communications vient de paraître sous le titre, *Les noms de lieux, un patrimoine en mouvement*, chez [Honoré Champion](#), sous la direction éditoriale de Pierre Jaillard.
- Un article de *La Montagne* (édition de Saint-Flour, 7 novembre) sur le cas de la commune de Coren (Cantal), qui souhaitait se renommer *Coren-les-Eaux*, est très critique envers la CNT. En fait, l'administration a simplement pris une position, négative, conforme à la doctrine issue du Conseil d'État [dont les règles autorisent le changement de nom pour rétablir une forme ancienne disparue ou éviter une homonymie, appliquées de manière restrictive et donc une intention jugée « touristique » n'était pas recevable]. C'est en fait le ministère de l'Intérieur qui est à l'origine de ce refus, signifié par le préfet. Le tribunal administratif a par la suite cassé la décision du préfet et le Ministère a fait appel. À suivre, donc.

## 7) Normalisation de graphies à travers diverses demandes

- Syndicat mixte d'aménagement du Val-d'Oise, 18 mai : choix du nom d'une future forêt : *forêt Maubuisson* ou *forêt de Maubuisson*. Le projet de dénomination, composé d'un terme générique relatif à un couvert végétal – forêt – et d'un nom propre de lieu Maubuisson, s'articule à l'aide de la préposition « de ».
- Commune d'Oberstinzel (Moselle), 7 septembre : demande de dénomination du moulin de *Sarreck* ou *Saareck*. L'environnement toponymique régional semble indiquer l'harmonie des graphies en Saareck. La commune n'en ayant pas fixé la graphie, c'est la graphie enregistrée par l'IGN qui est officialisée de fait.
- La Nègrerie, la Tabaterie, Brantôme-en-Périgord (1<sup>er</sup> juin) : recherche d'un nom de rue. La nouvelle municipalité de Brantôme-en-Périgord a dénommé « rue de la Tabatière » un chemin

rural qui à l'origine indiquait la direction du lieudit La Tabaterie. L'étymologie de Tabaterie paraît d'autant plus difficile à assurer que cette forme ancienne n'est guère établie, entre La Batterie de Cassini (qui paraît la plus ancienne) et Tabaterie (seule attestée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, au *h* près). Les habitants étaient attachés à la forme Tabaterie, que la commune a voulu réinterpréter. Une personnalité qualifiée estime que ce remplacement relève d'une démarche simpliste ignorant l'histoire de ces noms.

- Journaliste *Actu-Bordeaux* (18 août) : demande d'informations et dates des noms des côtes françaises, dont la *côte d'Argent*.
- Normalisation des noms géographiques en Polynésie française (18 août) : demande à la DGLFLF si elle a un correspondant local (qui pourrait également être consulté dans le cas des futures recommandations en langues régionales).
- Préfecture de la Vendée : suites de la demande d'avis sur le nom de la commune nouvelle issue de la fusion entre La Tardière, Breuil-Barret et La Chapelle-aux-Lys (la CNT, dans son avis n° 2022-289 du 10 octobre, avait suggéré prioritairement *Trieaux* ou *Bartalys*). Le choix s'est finalement porté sur *Terval* (dérivé, *tervalais*).

## 8) Changement de rapporteur de la CNT

Élisabeth Calvarin annonce qu'elle souhaite passer la main de sa fonction de rapporteur de la Commission nationale de toponymie et être remplacée par Hervé Bohbot, qui avait été nommé « rapporteur adjoint » en début d'année.

Pierre Jaillard et les membres de la Commission remercient chaleureusement Madame Calvarin pour son travail dans cette fonction de rapporteur pendant près de vingt ans. Pierre Jaillard exprime sa reconnaissance, qui avait été matérialisée par l'obtention d'une décoration amplement méritée.

Élisabeth Calvarin souhaite se consacrer à l'achèvement d'une étude commencée il y a une dizaine d'années sur la toponymie en Terre sainte, mais continuera de participer aux travaux de la commission en tant que « personnalité qualifiée ».

Le Président remercie le nouveau rapporteur d'avoir accepté cette succession. Celui-ci remercie Pierre Jaillard et Élisabeth Calvarin pour leur confiance.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 17h après 2h30 de réunion.*

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	21 février 2023	Les participants	Membres de la CNT du CNIG
Validation	18 avril 2023	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG